

NOTE DE COUVERTURE D'ASSURANCE

La Compagnie d'assurances **ALLIANZ IARD**, dont le Siège social est 1 cours Michelet – 92076 PARIS LA DEFENSE, certifie que la société :

SUPERPEDESTRIAN France SAS
23 RUE D'ANJOU
75008 PARIS

est assurée par la police :

- **Flotte n° 62.162.628** pour ses véhicules terrestres à moteur, des trottinettes électriques, soumis à l'obligation d'assurance utilisée dans le cadre des activités de l'assuré.

La garantie obligatoire « **RESPONSABILITE CIVILE – DOMMAGES CAUSES AUX TIERS** » (Article 1 des Dispositions Générales COM15021 –V05/18) est accordée dans les conditions ci-après :

Garantie obligatoire « RESPONSABILITE CIVILE – DOMMAGES CAUSES AUX TIERS » (Article 1 des Dispositions Générales COM15021 –V05/18) est accordée au Souscripteur pour son compte et pour le compte de ses Clients au cours de leur trajet autorisé dans les conditions ci-après :

Dommages corporels : **illimités**

Dommages matériels et immatériels consécutifs suite à un accident : **100 000 000 €**, dont :

- Préjudice écologique : **1 220 000 €**
- dommages résultant d'une atteinte à l'environnement: **1 500 000 €**

Il est précisé que ladite attestation est valable du **21 octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022** et ne peut engager la Compagnie au-delà des Dispositions Générales et Particulières du contrat cité en référence.

Fait à PARIS LA DEFENSE, le 22 décembre 2021, pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la Compagnie
ALLIANZ



Allianz I.A.R.D.

Entreprises régies par le Code des assurances
S.A. au capital de 991 927 200 euros
542 110 291 R.C.S. Nanterre
N° TVA : FR76 542 110 291

1 cours Michelet – CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
www.allianz.fr